



Site officiel d'information sur l'autisme

Le site www.autisme.gouv.fr, a pour but d'informer le public sur l'autisme et d'améliorer les connaissances générales sur ce handicap, grâce à une information objective et validée scientifiquement.

Ce site a pour but de:

- donner l'accès à un état des connaissances actualisé,
- rappeler les recommandations de bonne pratique,
- diffuser une information objective et validée scientifiquement,
- contribuer à modifier les représentations, casser les préjugés,
- informer sur l'accompagnement dédié et l'importance du diagnostic.

Le site, qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'information plus large sur l'autisme, a été élaboré en partenariat avec les associations afin de répondre au mieux aux attentes et aux questionnements des personnes et des familles concernées. Il sera par la suite enrichi avec un espace consacré aux professionnels non spécialisés (enseignants, moniteurs de centres de loisirs, auxiliaires de vie scolaire, etc.).